VILLE DE POMPEY

MMA

DECISION N°048

LOCATIONS

« LOCATION PLACES DE STATIONNEMENT N° 3,9 et 10 - 99 Rue des Jardins Fleuris »

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 Septembre 2026, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de la SCI NathEm, tendant à louer des places de stationnement sis 99 Rue des Jardins Fleuris,

Le Premier Adjoint,

D E C I D E

- **de louer** à la SCI NathEm, les places de stationnement n° 3,9 et 10 sis 99 Rue des Jardins Fleuris, à compter du 16 octobre 2026.

Une convention de location sera établie et fixera les autres conditions de location.

Pompey, le 16 octobre 2026

Le Premier Adjoint,
Pour le Maire empêché,
En application de l'article L21-22 du CGCT

VILLE DE POMPEY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Antony KUHN

Publié par voie électronique le 19/10/26
Transmis à la Préfecture le

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)